



Rédaction & Édition
Mairie de Pencren



Ouverture le 14 février 2011

SOMMAIRE

LA MAIRIE COMMUNIQUE

- État Civil - Urbanisme
- Eau potable
- Formalités administratives
- ALSH
- Collecte des ordures ménagères

CONSEIL MUNICIPAL

VIE MUNICIPALE

VIE ASSOCIATIVE

- USP
- Badminton/Tennis de table
- APE
- Les Sentiers de Pencren
- Club des Aînés

PETITES ANNONCES

LE JARDIN D'ENFANTS

PRESENCE DU MAIRE EN MAIRIE

Du lundi au samedi : de 9h à 12h

Mardi et jeudi : de 14h à 17h

Et reçoit sur rendez-vous.

Les adjoints reçoivent sur RDV :

Lucien VIGOUROUX : Voirie, Eau & Assainissement.

Chantal GOUEZ : Enfance & Jeunesse.

Roseline EMILY : CCAS, Information & Relation avec les associations.

Jean Claude LARVOR : Bâtiments.

Jeannine MARTIN : Urbanisme & Environnement.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi :

8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

Le vendredi :

8h30 – 12h et 13h30 – 16h30

Le samedi : 9h – 12h

Tél : 02 98 85 04 42

LA MAIRIE COMMUNIQUE

ÉTAT CIVIL

Naissance : Cassily LE JEUNE, 23 rue des Bruyères, née le 16 janvier 2011.

URBANISME

Permis modificatif accordé : Mme PORLODEC Marie-Paule, 10 rue de Brocéliande, remplacement de la toiture en zinc par des ardoises naturelles.

Déclarations préalables de travaux accordées :

M. ELIES Michel, 33 Kermalguen, bardage du pignon.

Mme LARADE Viviane, 6 rue A. Le Braz, création d'ouvertures et pose de bardages.

Mme CONAN Michèle, 19 rue J. Cartier, remplacement d'une fenêtre de toit.

ALSH - Collecte de livres

Pour renouveler la bibliothèque de l'Accueil de Loisirs, la collecte a lieu le mercredi entre 7h30 et 18h30.

Information de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas (CCPLD)

Bacs normalisés pour la collecte des ordures ménagères

Beaucoup d'administrés ne disposent pas de bacs de collecte des ordures ménagères normalisés. Ces derniers, incompatibles avec le système de levage des bacs, obligent les agents chargés du ramassage à soulever le bac pour le mettre dans la benne et engendrent des accidents.

Afin d'améliorer les conditions de collecte et d'assurer un service de qualité, la CCPLD invite les administrés concernés à acquérir un bac normalisé, en vente auprès du service Environnement, zone de Saint Ernel à Landerneau, aux tarifs suivants : bac 120 l : 26 € ; bac 240 l : 35 €. Ces bacs sont aussi disponibles dans les magasins spécialisés : vérifier que le bac est conforme à la norme EN 840-1 et EN 840-6. Pour plus de renseignements : CCPLD, Service Gestion des Déchets, tél : 02 98 21 34 49.

DATES A RETENIR

27 février : Tennis de table/Badminton – Vide-grenier à la salle de sports, de 9h à 18h.

27 février : ADMR – Kig Ha Farz à partir de 12h à la salle polyvalente de Dirinon.

1^{er} mars : GYM/CLUB – Thé dansant à la salle polyvalente.

4 et 5 mars : USP – Collecte de ferraille de 10h à 18h.

Analyse d'eau

Prélèvement effectué le 21 décembre 2010.



Nitrates (NO3) : 28 mg/l
(limite de qualité : 50 mg/l)

Eau d'alimentation conforme aux normes en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Les résultats détaillés sont consultables en mairie.

Recensement des jeunes Parcours citoyen (filles et garçons)

Les jeunes nés en février 1995 doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans, et au plus tard le 31 mai 2011.

Se munir du livret de famille. L'attestation délivrée est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

VIE MUNICIPALE

Vœux du Maire, samedi 8 janvier 2011

Samedi 8 janvier 2011, le maire, Jean CRENN, les adjoints et les conseillers municipaux, ont présenté leurs vœux à la population. Après avoir retracé les actions menées et les événements marquants de l'année 2010, Jean CRENN a abordé les projets pour 2011.

A l'issue des vœux, l'adjointe chargée de l'information, Roseline EMILY, a remis les prix aux gagnants du quizz de Noël.



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du mardi 11 janvier 2011 — 18h

Absents : B. PREINCE et J. LE FUR excusés, ont donné procuration respectivement à J. CRENN, et J.C. LARVOR., E. PETTON arrivé en cours de séance.

Secrétaire de séance : Jacques PAUGAM.

Décision budgétaire modificative

Le Maire propose de modifier les crédits budgétaires de 2010 pour permettre le remboursement d'échéances d'emprunts de 2 854 € au budget général et le paiement de redevances d'assainissement de 7 000 € au budget assainissement. Pour : 17.

Personnel

Le Maire propose d'ajuster les postes du secrétariat de mairie et du jardin d'enfants.

Secrétariat de mairie

La secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin prochain. Pour prévoir son remplacement il est décidé de lancer un appel à candidature pour un emploi de secrétaire général.

Jardin d'Enfants

C. GOUEZ informe qu'une auxiliaire de puériculture a été recrutée en CDD d'un an. Si elle est admise au concours de la fonction territoriale elle sera nommée stagiaire à ce poste.

Elle propose également de créer le deuxième poste d'animateur sur un temps non complet (28h). Pour : 18.

Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (C.C.P.L.D.)

Le Maire informe que le conseil communautaire a adopté des nouvelles dispositions portant modifications des statuts de la C.C.P.L.D. lors de sa séance du 14 décembre 2010. Les conseils municipaux sont appelés à donner leur avis sur ce projet. L. Vigouroux présente ces dispositions qui relèvent des domaines suivants :

- **Aménagement de l'espace** : « la création, l'établissement, et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications électroniques et toutes les opérations nécessaires pour y parvenir ainsi que la fourniture de services de communications électroniques aux utilisateurs finals en cas d'insuffisance de l'initiative privée, hors compétence du département en matière de haut-débit » ;

- Développement touristique : « participation par le biais de fonds de concours aux acquisitions des sentiers de randonnées arrêté par l'assemblée délibérante » ;

- Politique culturelle, sportive et de loisirs : « la participation par le biais de fonds de concours, aux travaux d'aménagement, de construction ou de réhabilitation d'équipements sportifs spécialisés et/ou mutualisés dont l'utilité est avérée dans le cadre d'un schéma communautaire arrêté par l'assemblée délibérante » ;

- Autres équipements communaux ou intercommunaux : « les équipements spécifiques dont l'utilité est avérée dans le cadre d'un schéma communautaire arrêté par l'assemblée délibérante ». Pour : 18.

Présentation du rapport sur l'accessibilité des bâtiments

J. C. LARVOR présente les rapports de diagnostic d'accessibilité aux handicapés de 5 bâtiments recevant du public : la mairie, la salle de sports, la salle polyvalente, l'école, l'église.

Le bureau d'études APAVE liste les locaux visités et les cheminements des alentours, note les constats d'accessibilité, propose des solutions de principe et fournit une estimation financière des coûts de mise aux normes. Quelques demandes de dérogations seront possibles notamment pour les bâtiments classés au titre de la conservation du patrimoine. Les travaux de mise aux normes devront être effectués pour le 1^{er} janvier 2015.

Inventaire des zones humides

Le Maire rappelle que l'arrêté préfectoral du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de l'Elorn a été signé par le Préfet le 15.06.2010. Le SAGE fixe comme objectif prioritaire de l'enjeu « qualité des milieux » la préservation de la biodiversité et des fonctionnalités liées aux zones humides. Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) prescrit la réalisation d'inventaires détaillés des zones humides, commune par commune, sur l'ensemble de son territoire d'ici fin 2011. Cette opération est pilotée par le Syndicat de Bassin de l'Elorn. Elle est financée en totalité par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Général et le Syndicat de Bassin de l'Elorn. Ces inventaires devront être pris en compte dans les documents locaux d'urbanisme au moment de leur élaboration, modification ou révision.

Le Maire propose de réaliser cet inventaire et de confier sa maîtrise d'ouvrage au Syndicat de bassin de l'Elorn. Pour : 18.

Nom de l'Espace Multigénérationnel

R. EMILY rappelle que la population a été invitée à proposer des noms pour plusieurs bâtiments communaux. Ces propositions ont été étudiées par la commission Information – Relation avec les associations. Avant l'ouverture de l'Espace Multigénérationnel, la commission propose de le nommer « **L'arc en ciel** ». Le Conseil donne son accord et reporte le choix des noms des autres bâtiments pour une séance ultérieure. Pour : 18.

Questions diverses

Le Maire émet le souhait de fêter le départ en retraite Dominique EMILY, le 21 janvier prochain et de lui remettre le même jour la médaille d'honneur communale ainsi qu'à Christiane LAOT. Le Conseil propose de leur remettre des cadeaux sous forme de bons d'achat. Pour : 18.

J.C LARVOR informe que deux jeunes pencranais souhaitent mettre en place une activité « Street dance » sur Pencran et cherchent un local pour cette activité. C. GOUEZ, adjointe à la commission Enfance et Jeunesse, leur conseille de mettre en place cette activité sous couvert de la Maison Pour Tous.

VIE MUNICIPALE

Remise de médailles à Dominique EMILY et Christiane LAOT et départ à la retraite de Dominique EMILY

Les élus, le personnel communal, les directrices de l'école, actuels et anciens, ont fêté deux événements le 21 janvier dernier : le départ en retraite de Dominique EMILY et la remise de deux médailles d'honneur communales.

Marie-Françoise LE GUEN, conseillère générale, remettait la médaille à Dominique EMILY et Jean CRENN, maire, remettait la médaille à Christiane LAOT. Ces décorations les récompensaient pour 30 années de travail au service des Pencranais.



VIE MUNICIPALE

Vœux aux résidents des maisons de retraite



Vendredi 14 janvier, le maire, Jean CRENN, accompagné de Roseline EMILY adjointe, Jacques PAUGAM conseiller municipal et membre du CCAS, Louis TOURBOT membre extra-municipal du CCAS, ont visité les Pencranais résidant en maisons de retraite. Ils se sont rendus pour



présenter leurs vœux, à Landerneau à l'espace Ty Sklaer voir Jean ROLLAND et Jean TROADEC, puis à la MAPA de Dirinon visiter la doyenne des Pencranais Louise CREACH (94 ans) et Yvonne CAER.

VIE ASSOCIATIVE

USP - « Collecte de ferraille »

Vendredi 4 et samedi 5 mars de 10h à 18h, parking du terrain de foot. Possibilité d'enlèvement à domicile.

Renseignements auprès de Tanguy CORBÉ au 06 83 86 11 12 ou Olivier CAROFF au 06 21 43 69 86.

Badminton - Tennis de Table — Vide-grenier dimanche 27 février

Salle de sports de Pencran de 9h à 18h. Entrée : 1,50 €. Gratuit pour les moins de 12 ans. Restauration sur place. Contact : 02 98 21 79 80.

USP - Goûter des Rois du 8 janvier



APE - Foire à la puériculture

L'APE a organisé la matinée du 23 janvier, sa seconde foire à la puériculture. Une trentaine d'exposants était venue vendre leur matériel de puériculture, des vêtements et des jouets.

Plus de 160 visiteurs se sont déplacés afin de trouver la bonne affaire.



Les Sentiers de Pencran - Assemblée générale

Les adhérents se sont réunis le 15 janvier en présence de Jean CRENN, maire, et de Roseline EMILY, adjointe.

Le président, Christophe MOYSAN, a fait une rétrospective des activités 2010 : **entretien des sentiers du circuit, amélioration de l'état de certains tronçons**, organisation de la marche de Pentecôte, participation au Forum des associations.

Les adhérents ont ensuite débattu des projets pour 2011 : **reconduction des mêmes activités qu'en 2010, acquisition d'un matériel supplémentaire, signalisation de la fontaine de la Vierge**, entretien de celle-ci et de ses abords.

La situation comptable exposée par B. UGUEN permet l'entretien courant du matériel et l'acquisition évoquée ci-dessus d'un nouvel appareil sans augmentation de la subvention municipale.

Tiers sortant, Président, Vice-président (F. KEREBEL) et Trésorier ont été reconduits dans leur fonction, tandis que J-C OGOR assurera désormais le secrétariat.



Club des Aînés - Assemblée générale



L'assemblée générale du Club des Aînés s'est tenue le 22 janvier.

Note d'information aux associations du Pays de Landerneau-Daoulas

Chaque association située sur le Pays de Landerneau-Daoulas et qui envisage **d'organiser une animation d'envergure communautaire sur le territoire en 2011 pourra effectuer une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes**. Le dossier de demande devra être adressé avant le 11 février 2011 dernier délai. Le dossier peut être transmis par courrier (Service Tourisme, CCPLD - 59 rue de Brest, BP 849 - 29208 LANDERNEAU CEDEX) ou mail : tourisme.cc@pays-landerneau-daoulas.fr. Tel : 02 98 21 37 67.

PETITES ANNONCES

ADMR de Dirinon, Loperhet, Pencran, Saint-Urbain

Le Kig Ha Farz annuel sera servi le 27 février à partir de 12h à la salle polyvalente de Dirinon. Adultes : 11 €, enfants de 6 à 12 ans : 5 €, à emporter : 10 €. Inscriptions : M. MOYSAN au 02 98 85 36 89 ou Mme GOASGOZ au 02 98 85 23 92.

A louer à Pencran : appartement T5 (environ 100 m²), **libre immédiatement**. Loyer : 540 €/mois. Au-dessus du Restaurant «Couleur Café». Se renseigner au bar ou au 02 98 85 04 55.

« Couleur Café » : vendredi 4 février, **DJ l'Embrouille** sera aux platines à partir de 21h pour une soirée rythmée ! Nombreux lots à gagner. Nous rappelons aux Pencranais que Couleur Café c'est : un bar tabac presse, un restaurant ouvert le midi du lundi au samedi (réservation de groupes possible), mais aussi : **du pain frais tous les jours, vente de timbres postaux et fiscaux, d'enveloppes préaffranchies de Pencran**, de cartes téléphone, retraits bancaires, vente de jeux de la Française des Jeux. tél : 02 98 85 04 55.

Les Restos du Coeur ont ouvert leurs portes. Les inscriptions sont prises jusqu'à fin mars 2011. Contact : 02 98 21 15 60 (le matin)

Pourquoi un jardin d'enfants ?

La municipalité souhaite offrir une possibilité d'accueil supplémentaire aux enfants de 2 ans tout en préservant l'accueil des plus petits chez les assistantes maternelles. Cette structure est une passerelle entre la famille, ou le mode d'accueil individuel, et l'école maternelle. Le jardin d'enfants permet aussi d'aider les parents à concilier vie professionnelle et familiale au terme d'un congé parental par exemple, si l'enfant n'est pas prêt pour intégrer l'école maternelle.

Le fonctionnement

Karine, éducatrice de jeunes enfants, Marilyne, auxiliaire de puériculture, Valérie et Charlène, animatrices, seront présentes pour :

- assurer des activités qui contribuent à l'éveil et au développement de l'enfant,
- veiller au bien-être ainsi qu'à la sécurité physique et affective de l'enfant,
- accompagner les enfants vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- accueillir et exposer aux parents le déroulement de la journée.

Chaque enfant est unique, il est important de le suivre dans son développement en respectant son rythme dans les différents apprentissages. Différentes activités seront proposées pour contribuer à l'épanouissement de tous les aspects de la personnalité de l'enfant :

- des temps de jeux libres pour développer sa créativité et son imagination,
- la motricité (pâte à modeler, peinture, dessin, collage, découpage, vider, remplir, construire, démolir...) pour lui permettre de laisser des traces de ses gestes, de développer ses sensations du toucher,
- la psychomotricité pour découvrir son corps, se situer dans l'espace, coordonner ses gestes,
- les jeux de découverte pour observer et manipuler,
- les activités d'éveil et découverte du monde par la musique, les activités gustatives, le jardinage,
- les activités permettant de développer les relations intergénérationnelles. Le jardin d'enfants étant situé au sein d'un bâtiment où se croiseront plusieurs générations, les enfants pourront cotoyer les grands de la garderie périscolaire et de l'ALSH, mais aussi les jeunes ou les personnes âgées. Le jardin d'enfants est également une passerelle avec l'école. Des échanges réguliers par petits groupes ou ponctuels (goûter ou sortie en commun) seront organisés.



Concrètement...

Le jardin d'enfants est ouvert du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 19 h. L'accueil se fait à la journée, demi-journée, ou sur des périodes de 2 à 3 heures.

Les enfants seront accueillis à partir du **lundi 14 février**. N'hésitez pas à contacter la mairie au 02 98 85 04 42 pour prendre rendez-vous dès à présent avec Karine Evenat, directrice.

Le jardin d'enfants pourra également, en fonction des demandes d'enfants « réguliers », accueillir d'autres enfants pendant **les vacances scolaires et les mercredis** (les enfants de 2 à 4 ans ne sont pas accueillis à l'ALSH).

Des enfants peuvent également être accueillis en **accueil d'urgence** (+ 10 %). L'accueil des **enfants handicapés** ou atteints d'une maladie chronique sera également possible, si le handicap ou la maladie n'entraîne pas, pour le personnel, un défaut de surveillance auprès des autres enfants.

Le jardin d'enfants est un multi-accueil qui permet le versement de la **Prestation de Service Unique**. Un barème est fixé à chaque famille en fonction de ses ressources et charges de famille, ce qui permet un accès au jardin d'enfants à un grand nombre de familles.